

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le dix- neuf avril

le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des**

Vallées du Cristal étant réuni en MJC de BERTRICHAMPS après convocation légale le 13 avril 2011

Toutes les communes sont représentées.

Nombre de membres présents : 46

Pouvoir : Fabien KREMER donne pouvoir à Alain VINCENT-

Excusés : Jocelyne CAREL – Isabelle CHASSAIN remplacée par Jeanine BAILLET – Jean COUDRAY remplacé par Annick COSSART – Olivier THIERY – Jean Paul LOUIS remplacé par Michel LAGRANGE – Philippe ROITEL remplacé par Lise FAGOT – Bernard ZABEL remplacé par Alexandre BOULEZ – Dominique THIRIET remplacé par Marie Claude HILSELBERGER – Dominique ALISON -

Absents : Guy KALSCH – Olivier HOUBERT – Christian TISSOUX

Monsieur Cédric PERRIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUREAU DU 12 AVRIL 2011

DECISION 2011/12

Règlement d'attribution des subventions communautaires intercommunales

Adoption d'un règlement régissant l'attribution des subventions de la CCVC

DECISION 2011/13

Demande de subvention de l'association AZER MUSIC pour l'organisation d'une manifestation « le Vieux Canal » 2011

Attribution d'une subvention de 1 500 €

DECISION 2011/14

Adhésion au Carrefour des Pays Lorrains pour 2011

Adhésion pour l'année 2011, montant forfaitaire de 585 €

DECISION 2011/15

Signature d'un contrat avec l'entreprise SEGILOG pour l'acquisition et la prestation de service du logiciel comptable

Reconduction du contrat prestation avec l'entreprise SEGILOG pour le logiciel de comptabilité , montant forfaitaire annuel de 1 105 € HT/an durant une période de 3 ans

DECISION 2011/16

Adhésion à Initiative en Pays Lunévillois pour l'année 2011

Adhésion à IPL pour l'année 2011, cotisation portée à 0.16 €/habitant (au lieu de 0.08 € pour l'année 2010)

DECISION 2011/17

Dépôt d'un dossier de subvention à la DETR pour la création d'aménagement du siège de la CCVC

Montant total éligible DETR 91 958.44 € -

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du conseil communautaire du 08 mars 2011.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder la séance, le Président propose d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Création de 2 structures multi-accueil dans le cadre de la compétence : création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse
- Autorisation de signature d'une convention de groupement de commande pour l'achat de composteurs individuels
- Signature d'une convention pour les études préalables à la requalification de la piscine intercommunale

ORDRE DU JOUR

- 1 – Vote du compte administratif du budget général de l'année 2010 et affectation du résultat
- 2 – Fixation des taux d'imposition 2011
- 3 – Vote du budget primitif 2011
- 4 – Vote du compte administratif du budget annexe ordures ménagères de l'année 2010 et affectation du résultat
- 5 – Vote du budget primitif ordures ménagères 2011
- 6 – Présentation de l'état des marchés conclus en 2010 selon l'article 133 du code des marchés publics

1 - Vote du compte administratif du budget général de l'année 2010 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion fourni par le comptable public,

Considérant le compte administratif présenté par le Président de la CCVC,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

	Dépenses 2010	Recettes 2010	Résultat Exercice	Résultat antérieur	Montant clôture
Fonctionnement	2 148 212.68	2 020 318.41	- 127 894.27	359 986.83	232 092.56
Investissement	2 427 618.11	2 198 802.04	- 228 816.07	506 848.68	278 032.61
TOTAL	4 575 830.79	4 219 120.45	- 356 710.34	866 835.51	510 125.17
Reste à réaliser Investissement	1 146 529.00	1 001 861.35	- 144 667.65		- 144 667.65
Résultat global clôture					365 457.52

Le Président sort de l'enceinte et LE Vice-Président délégué aux finances fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE

D'ADOPTER le compte de gestion du budget général fourni par Madame le comptable public,

D'ADOPTER le compte administratif du budget général présenté,

DE REPORTER la somme de 232 092.56 € au compte 002 sur l'exercice 2011,

DE REPORTER la somme de 133 364.96 € au compte 001 sur l'exercice 2011.

Voix : 44 voix pour
1 voix contre
0 abstention

2 – Fixation des taux d'imposition 2011

Avant d'aborder la présentation du Budget Primitif 2011, le Président donne lecture à l'assemblée d'une note de cadrage.

Vous avez reçu vos documents de synthèse pour le vote du budget 2011.

Après l'envoi de vos documents, nous avons dû procéder à quelques ajustements dans la mesure où nous avons reçu les éléments au goutte à goutte et ces derniers jours. Nous vous avons donc remis sur table les documents à jour.

Ce budget a été élaboré au fur et à mesure du suivi des finances de l'exercice 2010 et des événements qui l'ont émaillé (Chenevières, TP non compensée). Dès le mois d'octobre 2010, différents éléments laissaient entrevoir les difficultés budgétaires.

Comme vous pouvez le penser la construction du budget ne s'est pas faite en un seul jour et nous l'avons établi avec beaucoup d'incertitudes jusqu'à ces derniers jours.

Au fur et à mesure des résultats de l'exercice 2010 et des intentions de développement 2011 des différents services, nous avons conclu assez rapidement qu'il faudrait faire des efforts fiscaux importants si nous ne supprimions pas des dépenses.

Le Bureau réuni à Brouville le 18 janvier avait fait une première analyse financière en constatant la consommation des excédents et la nécessité de prévoir un budget à la hausse au niveau des recettes.

Le Bureau réuni à Deneuvre le 22 février 2011 avait de nouveau passé en revue les dépenses par délégation constatant une fois de plus une certaine inflation notamment au niveau des personnels, ceux-ci bénéficiant de moins en moins d'aide publique. De même, il a été évoqué les tarifs des différents services qui sont tous déficitaires sauf ceux des OM.

Les membres du Pilotage s'étaient mis d'accord, pour conclure à la nécessité de doubler les impôts, tant nous étions incertains concernant nos résultats de fin d'année.

Les membres de la Commission finances réunis à Veney sont arrivés à cette même proposition de doubler ces impôts, car le tour de table n'a pas permis d'envisager de supprimer des dépenses et ou des compétences.

Les membres du Bureau réunis à Pettonville le 12 avril ont validé cette augmentation fiscale de 500 000 € supplémentaires ce qui correspond au regard des bases notifiées à 65% au lieu de 100%.

Cette position a donc été retenue pour vous présenter ce budget en équilibre avec le risque d'être obligé d'avoir recours à une nouvelle hausse fiscale en 2012.

Pour ma part, compte tenu des services et des investissements que la CCVC a engagés et de l'investissement à venir (la piscine) il eût été préférable de fiscaliser d'avantage cette année.

La part de la fiscalité sur les entreprises est approximativement de 20%, avant elle était d'au moins 50%, voire plus (CCC 56%).

Ce qui est sûr aujourd'hui depuis la réforme fiscale et au risque de me répéter, toute augmentation de dépenses ou de dépenses nouvelles sera financée à 80% par des recettes fiscales ménages.

Les marges de manœuvre évoquées laissent peu de place aux investissements.

Sur proposition du Vice-Président délégué aux finances, il est proposé à l'assemblée de voter le budget par nature en retenant l'option des opérations en section d'investissement.

bases notifiées des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

	BASES 2010	BASES 2011	TAUX 2010 REBASES	PRODUIT FISCAL A TAUX CONSTANTS
TH	8 883 992,00	8 725 000,00	4,49	391753,00
TFB	7 454 840,00	7 548 000,00	3,17	236419,00
TFNB	376317,00	377300,00	8,95	33768,00
CFE	1 918 545,00	1 835 000,00	4,57	83860,00
CVAE				61279,00
TOTAL	18 633694,00	18 485300,00	21,18	807079,00
FNGIR				132564,00
PRODUIT				674515,00

Proposition des taux d'imposition pour 2011 : + 65%

	BASES 2011	TAUX 2011	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2011	taux moyens nationaux
TH	8 725 000,00	7,41	646 523	23,54
TFB	7 458 000,00	5,23	390 053	19,67
TFNB	377300,00	14,77	55 727	48,18
CFE	1 835 000,00	7,54	138 359	
CVAE			61 279	
TOTAL	18 395300,00	34,947	1 291 941	
FNGIR			132 564	
PRODUIT			1 159 377	

Il est noté que Madame Rose Marie FALQUE a rejoint l'assemblée et prendra part au vote en qualité de délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de l'augmentation des taux conformément au tableau susvisé.

Vote : 45 voix pour
2 voix contre
0 abstention

3 – Vote du budget primitif général 2011

Le décret n° 96-522 et l'article L 2312-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent délibérer sur le vote du budget par nature ou par fonction.

L'article L 2312-2 du CGCT dispose que les crédits soient votés par chapitre et si le conseil communautaire le décide par article.

En section investissement, le conseil communautaire peut opter pour un vote par opération.

Sur proposition du Président et entendu la présentation de Christian GEX, Vice-Président délégué aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de l'adoption de l'exercice 2011 du Budget général par nature avec une présentation fonctionnelle en retenant le principe des opérations d'équipement en section d'investissement.

Vote : 42 voix pour
3 voix contre
2 abstentions

4 – Vote du compte administratif du budget annexe ordures ménagères de l'année 2010 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion fourni par le comptable public,

Considérant le compte administratif présenté par le Président de la CCVC,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

	Dépenses 2010	Recettes 2010	Résultat exercice	Résultat antérieur	Résultat clôture
Fonctionnement	479 789.09	484 851.58	5 062.49	115 052.79	120 115.28
Investissement	33 004.87	8 854.06	- 24 150.81	- 4 194.60	- 28 345.41
TOTAL	512 793.96	493 705.64	- 19 088.32		91 769.87
Reste à réaliser Investissement	280 000.00	280 000.00	0		0
Résultat global clôture					91 769.87

Le Président sort de l'enceinte et un Vice-Président fait procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE

D'adopter le compte de gestion du budget annexe OM fourni par Madame le comptable public pour l'exercice 2010,

D'adopter le compte administratif du budget annexe ordures ménagères présenté,

D'effectuer une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 28 345.41 € au compte 1068 au financement de la section d'investissement,

De reporter la somme de 91 769.87 au compte 002 sur l'exercice 2011.

Vote : 46 voix pour
0 voix contre
0 abstention

5 – Vote du budget primitif ordures ménagères 2011

Le décret n° 96-522 et l'article L 2312-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent délibérer sur le vote du budget par nature ou par fonction.

L'article L 2312-2 du CGCT dispose que les crédits soient votés par chapitre et si le conseil communautaire le décide par article.

En section investissement, le conseil communautaire peut opter pour un vote par opération.

Sur proposition du Vice-Président délégué aux finances, il est proposé à l'assemblée de voter le budget par nature en retenant l'option des opérations en section d'investissement.

Sur proposition du Président et entendu la présentation de Christian GEX, Vice-Président délégué aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le budget 2011 des ordures ménagères.

Vote : 45 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

6 – Présentation de l'Etat des marchés publics conclus en 2010 selon l'article 133 du code des marchés publics

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste sera diffusée aux communes membres de l'EPCI pour présentation aux conseils municipaux respectifs.

Article 133 du CMP du 01.08.2006

TRANCHES	INTITULE DU MARCHÉ	Date de SIGNATURE	Titulaires /	Lots	Montant HT
MARCHES DE 4000 € à 19 999,99 €					
Marché fourniture	Équipement d'une salle de formation en outillage collectif	15/09/2010	OUTILOR		12 590.42
Marché fourniture	Équipement d'une salle de formation (mobilier)	13/09/2010	PAPETERIE DES LACS		5 690.40
Marché fourniture	Équipement d'un atelier formation technique bijouterie	09/04/2010	TENA BUTTY		13 430.04
Marché fourniture	Acquisition d'un photocopieur	07/06/2010	EFIKA		10 100.00
Marché fourniture	Acquisition de mobilier	20/04/2010	PAPETERIE DES LACS		6 064.80
Marché prestation service	Contrat entretien chauffage piscine	15/07/2010	DALKIA		4 642.00
Marché prestation service	Maîtrise d'œuvre aménagement étage pôle bijou galerie	03/12/2010	CAMARA - SALAIGNAC		6 750.00
Marché fourniture	Équipement d'une cuisine	09/04/2010	TECHNICUISINE		10 666.00
MARCHES DE 20000 € à 49 999,99 €					
Marché de travaux	Travaux éclairage pôle bijou	18/02/2010	KAUFMAN		30 128.80
Marché de travaux	Réfection du mur pôle bijou Galerie	08/04/2010	STE POLE BATIMENT		25 532.82
MARCHES DE 50000 € à 89 999,99 €					
Marché fourniture	Fournitures de repas cantines scolaires	23/08/2010	AVENANCE ENSEIGNEMENT		65 051.00
MARCHES DE 4000 € à 19 999,99 €					
MARCHES DE 4000 € à 19 999,99 €					
MARCHES DE 4000 € à 19 999,99 €					
MARCHES DE 1 000 000,00 € HT à 2 999 999,99 € HT					
Marché prestation service	Marché de gestion des déchets sous groupement de commande	28/09/2010	15 lots		2 841 963.38

7 - Création de 2 structures multi-accueil dans le cadre de la compétence : création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Monsieur Jean Luc DEMANGE, Vice-Président en charge du périscolaire,

Il est proposé de créer deux sites multi-accueil sur le territoire. Le découpage sera le suivant :

Multisite : Azerailles, Merviller, Brouville

Multisite : Thiaville, Bertrichamps, Baccarat

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité

le Président à effectuer les démarches nécessaires d'agrément auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et à déposer tout dossier de financement auprès des partenaires institutionnels (CAF...)

Vote : 47 voix pour
0 voix contre
0 abstention

8 - Autorisation de signature d'une convention de groupement de commande pour l'achat de composteurs individuels

La communauté de communes s'est engagée dans une démarche de réduction de sa production de déchets.

Si le premier et principal volet de cette politique s'appuie sur la mise en œuvre d'une redevance incitant l'usager à réduire au maximum sa production de déchets ultimes il convient au-delà du seul levier financier de proposer aux usagers des moyens de réductions effectifs de leurs déchets.

La principale voie de réduction des déchets ultimes est l'extraction de part fermentescible des ordures ménagères. Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite constituer un groupement de commande avec les autres intercommunalités pratiquant la redevance incitative pour acheter des composteurs individuels dans le but de les revendre au meilleur prix aux habitants du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- D'AUTORISER l'adhésion de la communauté de communes des Vallées du Cristal à ce groupement de commande

-D' AUTORISER le Président à signer la convention constitutive du groupement

- D' AUTORISER le Président à signer le marché dans la limite de 180 000 €.
- D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention de l'ADEME à hauteur de 50% du montant HT
- DE DESIGNER le Président pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commande
- DE VALIDER le tarif de vente proposé par les Présidents du groupement de commande, à savoir 25 €
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent au marché de fourniture des composteurs

Vote : 47 voix pour
0 voix contre
0 abstention

9 - Signature d'une convention pour les études préalables à la requalification de la piscine intercommunale

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant la nécessité d'engager au plus tôt une étude de positionnement sur la requalification de la piscine intercommunale,

Considérant la menace de fermeture administrative de la piscine de Baccarat,

Considérant la consultation réalisée sous forme de MAPA,

Considérant le choix de la commission d'ouverture des plis de la CCVC de retenir le cabinet AEMCO

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour l'étude susvisée pour un montant forfaitaire de 25 520 € HT.

Vote : 47 voix pour
0 voix contre
0 abstention